

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0107**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Budget principal 2017 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental, de présenter le compte de gestion 2017 du budget principal.

Monsieur le Payeur Départemental présente le compte de gestion 2017 du budget principal.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2017 est identique au compte administratif 2017 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2017 du budget principal s'établit, comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

21800 - SDEG 16

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 067 792,50	22 548 129,45	87 615 921,95
Titres de recette émis (b)	18 938 461,99	18 400 367,09	37 338 829,08
Réductions de titres (c)	0,00	3 701 920,21	3 701 920,21
Recettes nettes (d = b - c)	18 938 461,99	14 698 446,88	33 636 908,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 067 792,50	21 862 362,43	86 930 154,93
Mandats émis (f)	21 046 456,94	9 148 799,96	30 195 256,90
Annulations de mandats (g)	238 763,46	1 216 443,70	1 455 207,16
Depenses nettes (h = f - g)	20 807 693,48	7 932 356,26	28 740 049,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 766 090,62	4 896 859,13
(h - d) Déficit	1 869 231,49		

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2017 du budget principal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **50 voix pour**
 - **0 voix contre**
 - **0 abstention**
- **Adopte** le compte de gestion 2017 du budget principal.
 - **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.